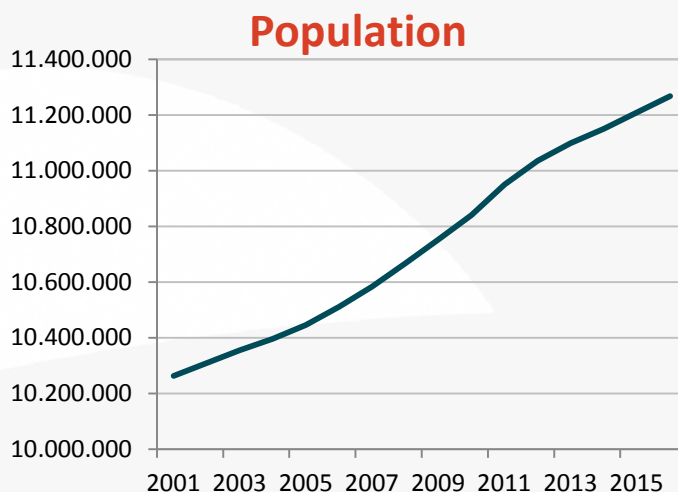
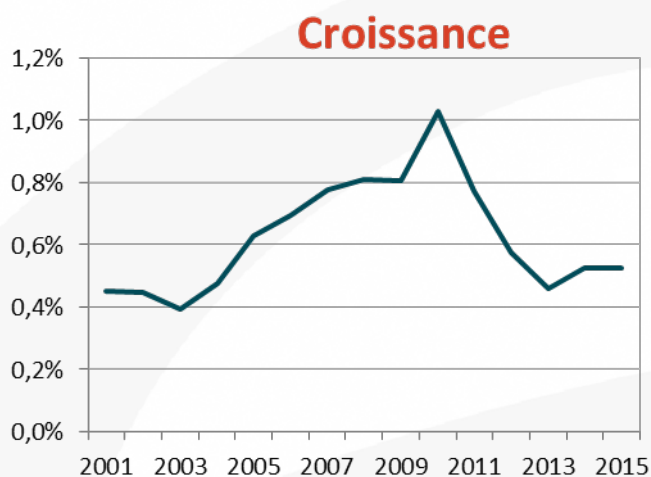


## Belgique 2016 : 11.267.910 habitants

La progression de l'immigration internationale permet de tirer la population belge vers le haut malgré des décès en nette hausse

Selon les chiffres officiels de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium, la population légalement enregistrée en Belgique totalisait 11.267.910 habitants au 1er janvier 2016, dont 5.730.378 femmes (51 %) et 5.537.532 hommes (49 %), hors registre d'attente (1). L'accroissement total de la population pour l'année 2015 s'élevait à 58.866 personnes, soit un taux de croissance annuel de 0,5 %. Ce taux s'avère identique à celui observé en 2014.



Au niveau national, cet accroissement de la population est dû pour un cinquième seulement au solde naturel, qui est le surplus des naissances sur les décès (11.205 unités en 2015, pour 19.692 unités en 2014) et pour les quatre cinquièmes restants au solde migratoire, qui résulte de la différence positive entre les immigrations et les émigrations internationales (47.682 unités en 2015, pour 39.954 unités en 2014). L'ajustement statistique (2), qui est presque nul en 2015 (-21 unités), vient compléter ces deux composantes du mouvement pour constituer l'accroissement total.

En 2015, le nombre de naissances a sensiblement diminué (121.713 naissances, pour 124.415 en 2014), poursuivant ainsi, pour la cinquième année consécutive, la baisse entamée en 2011. Le taux brut de natalité (3) se situe à 10,8 ‰, contre 11,1 ‰ en 2014. Le nombre de décès a, de son côté, fortement augmenté (110.508 décès en 2015, pour 104.723 décès en 2014 ; +5,5 %). En 2012 déjà, la mortalité avait enregistré une hausse importante (+4,6 % du nombre des décès, avec une population très légèrement croissante), avant de se stabiliser en 2013 et d'atteindre un minimum historique en 2014. La tendance structurelle à la hausse, liée au vieillissement de la population, l'emporte donc à nouveau, en faisant remonter le taux brut de mortalité (4) à 9,8 ‰. On notera encore qu'en 2015, les femmes ont un taux brut de mortalité supérieur à celui des hommes (10,0 ‰ pour les premières contre 9,7 ‰ pour les seconds), une situation exceptionnelle due à la structure par âge de la population féminine.

Au niveau régional, les situations restent assez contrastées. En Région flamande, la population a augmenté de 33.677 personnes, soit une croissance relative de 0,5 %. Il s'agit d'un taux comparable à la moyenne nationale. Le mouvement migratoire international représente la plus grande part de cette croissance totale (64 %). Le mouvement migratoire interne (26 %) complète celle-ci, tandis que l'accroissement naturel (10 %), resté positif, n'en représente plus qu'une faible part. En Région wallonne, la population a augmenté de 12.472 personnes, soit une croissance relative de 0,3 %, légèrement inférieure à celle de l'année précédente. Mais, le mouvement naturel est ici négatif : en 2015, en Région wallonne, il y a eu plus de décès que de naissances. Ce sont le mouvement migratoire international (70 %) et le mouvement migratoire interne (36 %) qui expliquent que la croissance totale reste positive. En Région de Bruxelles-Capitale, la croissance absolue reste importante (+12.717 personnes) et la croissance relative (+1,1 %) est la plus élevée du pays ! Le profil de cette croissance est à nouveau typique : un accroissement naturel important (70 % de la croissance totale ; 8.885 unités), un mouvement migratoire international (136 % ; +17.309 unités) supérieur à l'accroissement total et un mouvement migratoire interne négatif (-105 % et -13.336 unités) avec d'importants départs vers les deux autres régions.

### Belgique

**11.267.910** habitants  
 50,9 % femmes  
 49,1 % hommes



### Région flamande

**6.477.804** habitants (57,5 %)  
 50,6 % femmes  
 49,4 % hommes



### Région wallonne

**3.602.216** habitants (32,0 %)  
 51,2 % femmes  
 48,8 % hommes



### Région de Bruxelles-Capitale

**1.187.890** habitants (10,5 %)  
 51,2 % femmes  
 48,8 % hommes



Au niveau provincial, le Brabant wallon a de nouveau connu la croissance la plus nette (+0,8 %), suivi du Brabant flamand (+0,7 %), de la Flandre orientale (+0,6 %), des provinces d'Anvers et de Luxembourg (+0,6 %), qui restent toutes au-dessus de la moyenne nationale. Les provinces de Namur (+0,4%), du Limbourg (+0,4 %), de Liège (0,4 %), de Flandre occidentale (0,2 %) et du Hainaut (0,1 %) se placent en dessous de cette moyenne.

Au niveau communal, en 2015, c'est la commune de Burdinne, en province de Liège, qui a eu la croissance relative la plus forte (+4,7 %). Mais, c'est Gand qui l'emporte en termes absolus (+3.763 unités, +1,5 %), devant Anvers (+3.472 unités, +0,7 %) et Bruxelles-Ville (+3.018 unités, +1,7%). A l'autre extrémité des croissances absolues, ce sont les grandes communes de Charleroi (-298 unités), Tournai (-285 unités), Mons (-267 unités) et Verviers (-179 unités) qui connaissent les plus nettes diminutions de population. En Région bruxelloise, outre Bruxelles-Ville (+1,7 %), les communes d'Evere (+2,9%), de Jette (+1,4 %), de Berchem-Sainte-Agathe (+1,2 %), de Schaerbeek (+1,2 %), de Forest (+1,1 %) et de Molenbeek-Saint-Jean (+1,1 %) connaissent toutes une croissance supérieure à 1 %. En Région flamande, Herstappe, la plus petite commune du pays, en gagnant 3 unités, a connu une croissance relative sensible (+3,5 %). Mais ce sont les croissances autrement plus significatives des communes de Drogenbos (+2,9 %), Wemmel (+2,1 %), Machelen (+2,1 %), Vilvorde (+1,4 %) et Zemst (+1,3 %), en Brabant flamand, de Ruiselede (+1,9 %), Avelgem (+1,7 %) et Messines (+1,6 %), en Flandre occidentale, et de Niel (+1,7 %) et Kasterlee (+1,5 %), en province d'Anvers, qui attirent l'attention. En Région wallonne, le Brabant wallon et plus largement l'axe Bruxelles-Namur-Luxembourg restent manifestement attractifs, avec Chastre (+1,4 %), Wahlen (+1,4 %), Perwez (+3,9 %), Incourt (+2,5 %), Gembloux (+1,4 %), Fernelmont (+1,3 %), Beauraing (+1,9 %), Libramont-Chevigny (+1,4 %), Herbeumont (+4,4 %) et Tintigny (+1,4 %), qui connaissent toutes des croissances relatives nettement supérieures à la moyenne nationale. En contraste avec la situation de sa province, qui connaît la croissance la plus faible, on citera encore la commune de Gerpennes qui, en Hainaut, connaît la croissance relative la plus nette (+1,4%).

Au niveau communal encore, on notera que les plus grandes villes du pays ont toutes, à de rares exceptions près, un solde migratoire interne négatif. Parmi les 15 communes les plus peuplées, seules Gand et Alost ne perdent pas de population par migration interne ; pour toutes les autres, parmi lesquelles Anvers, Charleroi, Liège, Bruxelles-ville ou encore Schaerbeek, le nombre d'habitants qui quittent la commune pour aller résider ailleurs dans le pays est supérieur au nombre de ceux qui viennent s'y installer, en provenance du reste du pays. C'est alors le solde naturel et, plus encore, le solde migratoire international qui permettent à ces grandes communes de conserver une population en croissance ou très légèrement décroissante (comme dans le cas de Charleroi, Namur et Mons).

## Remarques

1. Les données utilisées proviennent du Registre national. Le chiffre officiel de la population ne prend pas en compte le registre d'attente des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les personnes ayant une demande d'asile en cours de traitement (Loi du 24 mai 1994 créant un registre d'attente pour les étrangers qui se déclarent réfugiés ou qui demandent la reconnaissance de la qualité de réfugié). Les chiffres publiés par Eurostat, par contre, comprennent les personnes inscrites au registre d'attente.

2. L'ajustement statistique est lié aux retards et aux erreurs d'enregistrement des événements dans les bases de données. Un ajustement statistique limité atteste de la qualité des données.

3. Le taux brut de natalité est le rapport entre le nombre de naissances au cours de l'année et la population totale moyenne de cette même année.

4. Le taux brut de mortalité est le rapport entre le nombre de décès au cours de l'année et la population totale moyenne de cette même année.

Lieu de résidence	Population au 1er janvier 2015	Solde naturel	Solde du mouvement migratoire interne	Solde du mouvement migratoire international	Ajustement statistique	Croissance totale	Population au 1er janvier 2016
Belgique	11.209.044	11.205	0	47.682	-21	58.866	11.267.910
Région de Bruxelles-Capitale	1.175.173	8.885	-13.336	17.309	-141	12.717	1.187.890
Région flamande	6.444.127	3.315	8.787	21.589	-14	33.677	6.477.804
Région wallonne	3.589.744	-995	4.549	8.784	134	12.472	3.602.216
Communauté germanophone	76.328	-44	38	295	28	317	76.645
Province d'Anvers	1.813.282	2.793	154	8.026	-119	10.854	1.824.136
Province de Limbourg	860.204	797	-128	2.523	29	3.221	863.425
Province de Flandre orientale	1.477.346	659	3.400	5.282	35	9.376	1.486.722
Province du Brabant flamand	1.114.299	843	4520	2047	-16	7394	1.121.693
Province de Flandre occidentale	1.178.996	-1.777	841	3.711	57	2.832	1.181.828
Province du Brabant wallon	393.700	265	2168	725	-18	3140	396.840
Province de Hainaut	1.335.360	-1.274	1.192	2.063	-184	1.797	1.337.157
Province de Liège	1.094.791	-342	277	3.805	157	3.897	1.098.688
Province de Luxembourg	278.748	455	105	937	82	1.579	280.327
Province de Namur	487.145	-99	807	1.254	97	2.059	489.204

## Renseignements complémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Stephan Moens :

☎ 02/277.63.47

✉ [statpress@economie.fgov.be](mailto:statpress@economie.fgov.be)

## Mention de la source

Direction générale Statistique – Statistics Belgium

## Données chiffrées complémentaires

Des tableaux contenant des données détaillées sont disponibles sur :

<http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/population/structure/residence/>

<http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/population - chiffres population 2010 - 2012.jsp>

*Open Data*

**Population par lieu de résidence, nationalité, état civil, âge et sexe**

Période : 2009-2016

[http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/opendata/datasets/population/struct\\_pop/](http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/opendata/datasets/population/struct_pop/)